

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

Master ADMINISTRATION PUBLIQUE

Parcours 1 : Droit public interne

Parcours 2 : Droit public interne

Option Droit Public Approfondi

Option Droit des Affaires des Collectivités Publiques

Parcours 3 : Sécurité Publique

Conseil de Gestion : 8 septembre 2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Anne JACQUEMET-GAUCHE - Anne.jacquemet-gauche@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
M1 Droit public interne M2 Carrières Publiques option DDACP M2 Carrières Publiques option DPA	Pierre LEVALLOIS Sébastien DEFIX Anne JACQUEMET-GAUCHE	pierre.levallois@uca.fr sebastien.defix@uca.fr anne.jacquemet-gauche@uca.fr
Sécurité publique	Claire MARLIAC Loïc EYRIGNAC	Claire.MARLIAC@uca.fr Loic.EYRIGNAC@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <ul style="list-style-type: none"> -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DIP option DDACP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 DIP parcours DPA	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 DIP parcours SP	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Pierre LEVALLOIS ; Sébastien DEFIX ; Anne JACQUEMET-GAUCHE ; Claire MARLIAC Loïc EYRIGNAC

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit public interne				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours droit public interne Option DDACP				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit public interne Option DPA				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

Master 2 - Parcours Culture Juridique Public

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

Master 2 - Parcours Sécurité Publique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	

MASTER 1 Administration publique Parcours Droit public interne

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : L'Etat	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : L'économie publique	12												
		EC 1 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit public économique		30	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit public économique - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 4 : Droit public de la concurrence		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Options	6												
2	B	Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Enjeux du développement durable		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
			30												
		UE 1 : L'administration	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Les moyens publics	9												
		EC 1 : Droit des travaux publics		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des contrats publics		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des contrats publics - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Développement durable	6												

	EC 1 : Droit de l'environnement		20	EvT	1	E	1H			1	E	1H
	EC 2 : Politiques de l'environnement		20	EvT	1	O				1	O	
	EC 3 : Contentieux de l'environnement		20	EvC	2	E et/ou O		1	M		1	M
	UE 4 : Compétence linguistique	3										
	EC 1 : Anglais		30	EvC	2	E et/ou O		1	O		1	O
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Droit public interne Option Droit public approfondi

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Droit public approfondi 1	12												
		EC 1 : Droit constitutionnel approfondi		70	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public		50	EvT		1	E	1H						
		UE 2 : Pensée juridique	12												
		EC 1 : Théorie du droit		60	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Philosophie du droit		60	EvT		1	O		1	O				
		UE 3 : Spécialisation juridique	3												
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 1 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvC		2	E et/ou O							
		EC 2 : Droit des migrations et des réfugiés		30	EvT		1	E	1H						
		UE 4 : Recherche juridique 1	3												
		EC 1 : Méthodologie du mémoire		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Rédaction d'un article collectif		10	EvT		1	A							
			30												
		UE 1 : Droit public approfondi 2	9												
		EC 1 : Droit administratif approfondi		40	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Droit international public approfondi		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Procédure administrative contentieuse		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Perspectives juridiques	6												
		EC 1 : Droit public comparé		20	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

		EC 3 : Législations et politiques étrangères		10	EvT		2	A			
4 B	UE 3 : Recherche juridique 2	9									
	EC 1 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
	EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		50	EvT		1	M et/ou S				
	EC 3 : Grand oral		20	EvT		1	O				
	UE 4 : Projet et pratique	3									
	Matière au choix (1 parmi 2)										
	EC 1 : Réalisation de projet		30	EvT		1	A				
	EC 2 : Clinique des droits		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
	UE 5 : Compétence linguistique	3									
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S3 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 4 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Carrières publiques Option Droit des affaires des collectivités publiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : L'action contractuelle et des collectivités publiques	9											
		EC 1 : Droit de la commande publique		10	EvT		1	E	1H					
		EC 2 : Droit de la commande publique : études approfondies		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Opérations d'aménagement		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 4 : Grand oral		30	EvT		1	O						
		UE 2 : La valorisation des ressources des collectivités publiques	9											
		EC 1 : Valorisation des propriétés publiques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Etude de cas en propriété intellectuelle		20	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 3 : Finances publiques et fiscalité locale		30	EvC		2	E et/ou O						
		UE 3 : Environnement et développement durable	6											
		EC 1 : Les grands principes du droit des transports												
		EC 2 : Politiques publiques de mobilité durable												
		EC 3 : Service public local des mobilités												
		EC 4 : Les contrats de service public de la mobilité												
		EC 5 : Les entreprises publiques de la mobilité												
		UE 4 : Suivi de projet de collectivités publiques et recherche	3											

	Matière au choix (1 parmi 2) EC 1 : Gestion et financement de projet 1 EC 2 : Méthodologie du mémoire		30	EvC	2	E et/ou O E et/ou O		1	M M	
	UE 5 : Anglais	3								
	EC 1 : Anglais		30	EvC	2	E et/ou O		1	O	
		30								
	UE 1 : Les collectivités publiques et le développement	9								
4 B	EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme		10	EvC	2	E et/ou O		1	M	
	EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme : études approfondies		10	EvC	2	E et/ou O		1	M	
	EC 3 : Droit et pratique des services publics		20	EvT	1	E	1H			
	EC 4 : Droit et pratique des travaux publics : études approfondies		10	EvC	1	A				
	EC 5 : Droit des entreprises et des participations publiques		10	EvC	2	E et/ou O		1	M	
	EC 6 : Grand oral		30	EvT	1	O				
	UE 2 : Les litiges des collectivités publiques	9								
	EC 1 : Contentieux contractuels		20	EvC	2	E et/ou O		1	M	
	EC 2 : Contentieux de l'urbanisme : études de cas		10	EvC	2	E et/ou O		1	M	
	EC 3 : Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne		10	EvC	2	E et/ou O		1	M	
	EC 4 : Contentieux pénal des affaires publiques		10	EvT	1	E	1H			
	EC 5 : Contentieux des travaux publics		10	EvT	1	A				
	EC 6 : Résolution amiable des différends		10	EvT	1	A				
	EC 7 : Procédure administrative contentieuse		20	EvC	2	E et/ou O		1	M	

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	3								
	Matière au choix (1 parmi 3)									
	EC 1 : Gestion et financement de projet 2 - option projet collectif		30	EvT		1	A			
	EC 2 : Clinique des droits		30	EvT		1	A			
	EC 3 : Méthodologie du mémoire et de l'oral		30	EvC		2	E et/ou O		1	M
	UE 4 : Stage et rapport de stage	9								
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage		90	EvT		1	M et/ou S			
		30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE

S4 UE 1 EC 4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 2 EC 5 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 2 EC 6 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 3 EC 1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4 UE 3 EC 2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Pouvoirs publics	12												
		EC 1 : Théories constitutionnelles		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la décentralisation		40	EvT		1	O					1	O	
		EC 3 : Droit de la décentralisation - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Sécurité publique 1	12												
		EC 1 : Droit pénal spécial		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Acteurs de la sécurité publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Options	6												
2	B	Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Criminologie		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Théorie des relations internationales		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Droit des étrangers et de l'asile		30	EvT		1	O					1	O	
			30												
		UE 1 : Responsabilité	12												
		EC 1 : Droit de la fonction publique		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la responsabilité administrative		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit de la responsabilité administrative - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
2	B	UE 2 : Sécurité publique 2	9												
		EC 1 : Droit pénal des affaires		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la peine		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 3 : Procédure pénale - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	E	1H
		UE 3 : Droit européen	6												
		EC 1 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal européen		30	EvT		1	O					1	O	

	UE 4 : Compétence linguistique	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	0		1	0	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Administration publique Parcours Sécurité publique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EVC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	UE 1 : Droit pénal	9											
		EC 1 : Droit pénal général		30	EVC		2	E et/ou O		1	M			
		EC 2 : Délinquance économique et financière		30	EVT		1	E	1H					
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EVT		1	E	1H	1	M			
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux	6											
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		60	EVT		1	Grand oral*						
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit public												
		UE 3 : Organisation des forces de sécurité	6											
		EC 1 : Organisation des forces de sécurité interne		30	EVT		1	E	1H					
		EC 2 : Organisation des forces de sécurité externe		30	EVC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 4 : Identification du phénomène criminel	3											
		EC 1 : Identification du phénomène criminel		30	EVT		1	E	1H					
4	B	UE 5 : Préparation aux concours de la sécurité publique	3											
		EC 1 : Méthodologie		30	EVC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 6 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EVC		2	E et/ou O		1	O			
			30											
		UE 1 : Actualités des crises et des conflits	3											
		EC 1 : Actualités des crises et des conflits		30	EVC		2	E et/ou O		1	M			
		UE 2 : Renouvellement de la sécurité publique	6											
		EC 1 : Les enjeux de la sécurité publique												
		EC 2 : Les forces du contrôle de la sécurité publique		60	EVT		1	Grand oral*						
		EC 3 : Le contrôle des forces de la sécurité publique												
		UE 3 : Droit pénal approfondi	9											
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		30	EVT		1	E		3H				
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		30	EVC		2	E et/ou O		1H	1	M		
		EC 3 : Droit pénal des mineurs		30	EVT		1	E						

Oral transversal portant sur
les matières non validées
(hors rapport de stage,
mémoire, soutenance)

UE 4 : Droit et pratique des services publics	3								
EC 1 : Droit et pratique des services publics		30	EvT		1	E	1H		
UE 5 : Vision pratique de la sécurité publique	9								
EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		90	EvT		1	M			
	30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser